



COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 24 juillet 2026 par moyens informatiques

Membres présents : Mesdames THIRIOT Sandrine et MARGOT Laëtitia MM. BELFAKIR Taoufiq DUFOUR Daniel, GRANDJEAN Thierry, HENRY Jean Pol et LOUIS Christian.

COMPETITIONS DU DISTRICT DE LA MEUSE

La commission,

Prend connaissance du courriel du FC Val Dunois reçu en date du 21 juillet 2026, qui indique ne pas souhaiter s'engager dans le championnat de D2.

Considérant de ce fait que le club du FC Spincourt dont l'équipe a terminé 3^{ème} du groupe A a été sollicité, mais n'a pas souhaité accéder au niveau D2 ;

Considérant que l'équipe du FC Fains Veel 2 qui a terminé à la 3^{ème} place du groupe B, ne peut accéder au niveau supérieur car son équipe 1 y figure déjà ;

Considérant que le club du RC Saulx et Barrois dont l'équipe seniors 2 a terminé à la 3^{ème} place du groupe C, a donné son accord pour l'accession de celle-ci ;

En conséquence, modifie comme suit la composition des deux groupes de départementale 2 :

Départementale 2

Groupe A

Etain Buzy US 3 – Les Islettes SC 1 – Verdun Belleville GV FC 3 – Belleray FC 1 – Revigny FC 1
- Thierville US 2 – Nixéville Blercourt AS 1 – Maizey Lacroix Ent 1 - Mangiennes ASL 1 –
Varennes FC 1 - Charny ASC 1 – Tilly AVB 1

Groupe B

Lérouville ES 1 – Montiers sur Saulx AS 1 – Fains Veel FC 1 – Behonne Longeville US 2 – Bar Le
Duc FC 3 – Tréveray AS 2 – Seuil d'Argonne ASC 1 – Baudonvilliers AS 1 – Contrisson UC 1 –
Commercy SC 1 – Ent Centre Ornain 3 – RC Saulx et Barrois 2

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Accession Généraux de la FFF.

La secrétaire,



THIRIOT Sandrine

Le président,



Jean-Pol HENRY